

Charte fonctionnelle des organes exécutifs adoptée par le premier Congrès ordinaire tenu à Brazzaville du 29 au 30 janvier 2021

Introduction :

Il est important qu'au sein d'un groupement, fût-il politique, que chaque responsable connaisse les missions qui lui incombent. Aussi, la présente Charte Fonctionnelle a-telle pour but d'éviter l'interférence, voire les chevauchements, au niveau de l'exécution des tâches. Ces interférences sont très souvent source des conflits qualifiés de conflits positifs ou négatifs selon les cas :

Conflits positifs, lorsque deux collaborateurs ou deux structures se disputent la compétence d'accomplir certaines tâches.

Conflits négatifs, lorsque les collaborateurs ou les structures se rejetant l'obligation de faire le travail qui revient pourtant à l'un ou à l'autre, se déclarent respectivement incompetents.

Bien entendu, ces attitudes favorisent le dysfonctionnement de l'association ou du parti politique concerné.

Dans cette charte, pour chaque poste de travail, il est indiqué :

- Le titre de la fonction exercée ;
- Les missions ou les tâches à accomplir ;
- Le rattachement hiérarchique ;
- La liaison fonctionnelle ou opérationnelle.

La charte fonctionnelle décrit également le rôle des commissions de travail, véritables creusets de préparation aux futures fonctions politiques.

(1) Président, chargé de la coordination et de l'orientation :

Missions :

- Coordonner et orienter l'ensemble des activités du parti pour lui donner toujours une impulsion nouvelle ;
- Gérer et manager le parti ;
- Développer les objectifs visés ;
- Présider les travaux des assemblées générales, du Conseil national et du Bureau exécutif national ;
- Faire exécuter les décisions du Congrès, des assemblées générales et du Conseil national ;
- Veiller à l'application de la loi et des textes réglementaires ;
- Représenter le parti dans les actes de la vie civile, dans les manifestations politiques ou officielles ;

- Représenter le parti en justice, et dans ce cas, il ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale ;
- Conclure et signer les Accords de Partenariat et les Conventions de regroupement ou de collaboration avec d'autres partis politiques et organisations de la société civile ;
- Il donne délégation, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur ;
- Il est l'ordonnateur principal du parti.

Rattachement hiérarchique : Le Président du parti est directement rattaché au comité exécutif national à qui il rend compte de ses actions.

Liaisons fonctionnelles : Dans l'exécution de ses tâches, le président collabore directement avec :

- L'ensemble des membres du bureau exécutif national
- Les présidents des fédérations,
- Les présidents des commissions (commissions de contrôle et d'évaluation, commissions de travail).

(2) Secrétaire général :

Missions :

- Coordonner les activités des membres du Bureau exécutif national, à l'exception de celles du Président ;
- Assister le Président et régler les affaires courantes dans les limites des délégations qui lui sont consenties.
- Assurer les fonctions de directeur de cabinet du Président ;
- Préparer périodiquement les rapports moraux et d'activités, et les présenter à l'assemblée générale ;
- Assurer la permanence du parti ;
- Faire connaître, dans les trois mois, au ministre de l'Intérieur, tous les changements, survenus au niveau de la direction et de l'administration du parti ;
- Adresser les comptes du parti au ministre de l'Intérieur chaque année.
- Veiller sur la notoriété du parti et de ses membres ;
- Présider la commission des adhésions et de l'organisation du congrès et les manifestations diverses.
- Présider les travaux de la commission économique et financière ;
- Suppléer le Président en cas d'empêchement.

Rattachement hiérarchique : Le secrétaire général relève de l'autorité directe du Président du Parti.

Liaisons fonctionnelles et opérationnelles : Le secrétaire général possède des liaisons fonctionnelles et opérationnelles avec :

- Le Conseil national ;
- Les présidents des fédérations ;
- Les secrétaires fédéraux à l'Administration et aux affaires juridiques ;
- Les présidents des commissions techniques spécialisées.

(3) Secrétaire Général Adjoint :

Missions : Le Secrétaire général adjoint est particulièrement chargé de :

- Assurer à la structuration et restructuration des organes du Parti au niveaux intermédiaire et de base ;
- Veiller au fonctionnement régulier des organes intermédiaires et de base du Parti ;
- Assurer la bonne organisation des réunions, assemblées, meetings et la mobilisation des militants et sympathisants ;
- Supplée le Secrétaire Général en cas d'empêchement.

Rattachement hiérarchique : Le Secrétaire général Adjoint relève de l'autorité directe du Secrétaire général du Parti.

Liaisons fonctionnelles et opérationnelles :

Le secrétaire général Adjoint possède des liaisons fonctionnelles et opérationnelles avec :

- Les autres Secrétaires du Bureau Exécutif national, notamment les Secrétaires en charge de la Communication, de la promotion de la Femme, de la jeunesse et des sports et des relations avec les autres Partis et organisations de la société ;
- Les présidents des fédérations ;
- Les secrétaires fédéraux à l'Administration et aux affaires juridiques, de l'organisation, de la mobilisation et de la promotion des projets ;
- Les présidents des commissions techniques spécialisées.

(4) Secrétaire à l'Administration et aux Affaires Juridiques

Missions :

- Préparer les assemblées générales et les sessions du Conseil National ;
- Assurer les tâches administratives du parti ; correspondances, archives, tenue des registres...
- Préparer les dossiers contentieux ;

- Être en rapport avec les administrations publiques et les acteurs judiciaires ;
- Assister le secrétaire général dans la préparation et la tenue du congrès national ;
- Administrer le personnel du Parti ;
- Préparer le rapport moral qu'il soutient devant le Congrès, le Conseil national ou toute autre l'assemblée générale au niveau national ;
- Veiller sur la mise à jour des statuts et du règlement intérieur ;
- Présider la commission des affaires administratives et juridiques ;

Rattachement hiérarchique : Le Secrétaire à l'administration dépend du Secrétaire général.

Liaisons fonctionnelles et opérationnelles : Le Secrétaire à l'administration a des relations directes avec :

- Le secrétaire général du parti ;
- Les autres membres du Bureau exécutif national ;
- Les secrétaires fédéraux en charge de l'administration et des affaires juridiques ;
- Les présidents des commissions.

(5) Secrétaire National aux relations avec les institutions, les autres partis et associations de la Société civile et les Diasporas

Missions :

- Se comporter en ambassadeur itinérant du parti auprès des institutions, des autres partis politiques, et autres organisations de société civile nationale, internationale et les diasporas ;
- Rendre excellentes les relations de coopération bilatérale avec les partis tiers, notamment, dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture et art
- Faire rayonner l'image du parti sur l'échiquier politique national et à l'extérieur ;
- Veiller à la crédibilité du parti et de ses membres à différents niveaux ;
- Veiller à l'implantation du parti à l'étranger ;
- Assister le Président dans ses rapports et négociations avec les partenaires avec les autres partis politiques et organisations tiers.
- Etablir les plans de travail et rapports annuels de son département.

Rattachement hiérarchique : Le Secrétaire chargé des relations avec les institutions et autres Partis est rattaché au secrétaire général du Parti.

Liaisons fonctionnelles : Le Secrétaire aux relations extérieures est relié aux :

- Président du parti ;
- Secrétaire général du parti ;

- Autres membres du bureau exécutif national ;
- Présidents des commissions ;
- Présidents des fédérations ;
- Secrétaires fédéraux en charge des relations extérieures.

(6) Secrétaire à l'Economie, aux Finances, chargé (e) des projets et de la Logistique

Missions :

- Préparer le rapport financier et confectionne le projet du budget à l'attention du secrétaire général,
- Assister le président comme conseiller financier ;
- Planifier et organiser les activités génératrices de revenus pour le Parti ;
- Appuyer les militants dans l'identification, la formulation et la recherche des financements pour les projets dans les filières diverses, notamment l'agriculture, la pêche et les services divers ;
- Être responsable de l'installation et de la maintenance du matériel et des équipements,
- Suit toutes les commandes sur le plan ordonnancement ;
- Assure les liaisons avec les banques et organismes financiers ;
- Assure les relations avec les fournisseurs ;
- Propose au Bureau exécutif via le Secrétaire général, les mesures nécessaires à la gestion des biens et ressources du parti ;
- Veille sur le paiement et le recouvrement des ressources du parti ;
- Informe le Bureau exécutif via le secrétaire général, de la situation financière.
- Prépare les documents de travail pour les réunions de la commission économique et financière dont il vice-président.

Rattachement hiérarchique : A l'instar de tous les secrétaires, le secrétaire aux finances et à la logistique relève de l'autorité du secrétaire général.

Liaisons fonctionnelles et opérationnelles : Le Secrétaire aux finances est en relation directe avec :

- Le secrétaire général du Parti ;
- Les autres membres du Bureau exécutif ;
- Les présidents des fédérations ;
- Les secrétaires fédéraux aux finances et à la logistique.
- Les présidents des commissions.

(7) Secrétaire à la Communication, à l'Éducation, Formation et Porte- Parole du Parti.

Missions :

- Assurer la rédaction, la publication, la diffusion des communiqués, des délibérations et d'autres décisions du parti ;
- Développer les relations publiques et le marketing du parti pour soigner son image et attirer les sympathisants ;
- Entretenir des relations dynamiques avec les médias publics et privés ;
- Assurer le fonctionnement régulier de la commission en charge de la rédaction et de la publication du bulletin interne « **Vox Populi** » et veiller à sa publication régulière ;
- Rapporter et commenter les évènements politiques importants parus dans les moyens de média, ainsi que les activités importantes déployées par le Parti à différents niveaux ;
- Etablir les plans de travail et rapports annuels de son département.

Rattachement hiérarchique :

Le Secrétaire à la communication est placé sous l'autorité du secrétaire général.

Liaisons fonctionnelles et opérationnelles :

Le secrétaire à la communication, porte-parole du parti, est en relation directe avec :

- Le secrétaire général du parti ;
- Les autres membres du Bureau exécutif national ;
- Les Présidents des fédérations ;
- Les présidents des commissions ;
- Les secrétaires fédéraux à la communication.

Liaisons fonctionnelles et opérationnelles : Le secrétaire à l'éducation, culture et art travaille en liaison directe, notamment, avec :

- Le secrétaire général du parti ;
- Les membres du Bureau exécutif national ;
- Les Présidents des fédérations ;
- Les Présidents des commissions ;
- Les Secrétaires fédéraux de l'éducation, culture et art.

(8) Secrétaire chargée de la promotion de la Femme.

Missions :

- Conduire les militantes à s'intéresser davantage aux activités politiques et à y occuper une place significative ;
- Encadrer les militantes dans la lutte contre l'inégalité entre hommes et femmes.

- Organiser des activités devant permettre aux militantes de mieux se prendre en charge, afin de se rendre indépendantes économiquement.
- Impliquer les militantes dans la conservation de l'environnement et dans l'application des mesures d'hygiène.
- Etudier et arrêter les stratégies de lutte contre les violences exercées contre les femmes.
- Mener les militantes à demeurer le ferment de l'unité nationale.
- Etablir le programme annuel d'activités de son département.

Rattachement hiérarchique : La Secrétaire à la promotion de la femme est rattachée au secrétaire général du parti.

Liaisons fonctionnelles et opérationnelles : La Secrétaire à la promotion de la femme travaille de concert avec :

- Le secrétaire général du parti ;
- Les autres membres du Bureau exécutif national ;
- Les Présidents fédéraux ;
- Les Présidents des commissions ;
- Les secrétaires fédérales à la promotion de la femme.

(9) Secrétaire à la Jeunesse et aux Sports.

Missions :

- Enseigner aux jeunes du parti les vertus les principes du patriotisme, de civisme et de l'humanisme et comment se les approprier ;
- Amener les jeunes à lutter farouchement contre les antivaleurs : corruption, impunité, concussion, trafic d'influence et autres, afin qu'elles cessent de devenir la marque de fabrique du Congo ;
- Lutter contre l'oisiveté et le chômage en organisant les activités devant permettre aux jeunes de mieux se prendre en charge.
- Impliquer les jeunes dans la lutte contre les violences faites aux enfants et aux femmes, et contre leur manipulation pour servir comme marches-pieds en vue l'accession au pouvoir des politiciens véreux ;
- Mener la lutte contre l'utilisation des mineurs comme guerriers par les acteurs politiques inhumains et de mauvaise foi.
- Amener les jeunes au respect de l'environnement et des mesures d'hygiène.
- Inviter les jeunes à demeurer le ferment de l'unité nationale.
- Organiser ou faire participer les jeunes à des voyages de découverte des départements du pays, afin de tourner définitivement le dos au tribalisme et consolider, l'unité nationale sur des bases réelles ;
- Appeler les jeunes au respect strict de la chose publique et à placer de l'homme au centre de toutes les plans et programmes de développement économique et social ;

- Conseiller les jeunes sur les méfaits de la consommation de la drogue et d'autres excitants nuisibles pour la santé ;
- Etablir le programme annuel d'action concernant son département.
- Organiser ou faire organiser des divertissements : randonnées, jeux, théâtre, musique, festival, compétitions sportives etc.
- Conseiller les jeunes à la pratique du sport de maintien.

Rattachement hiérarchique : Le Secrétaire à la jeunesse et aux sports relève de l'autorité du secrétaire général du parti.

Liaisons fonctionnelles et opérationnelles : Dans son fonctionnement, le secrétaire à la jeunesse et aux sports a des liaisons directes avec :

- Le Secrétaire général du parti ;
- Les autres membres du bureau exécutif national ;
- Les Présidents des commissions ;
- Les Présidents fédéraux ;
- Les Secrétaires fédéraux en charge de la jeunesse et des sports.

(10) Secrétaire chargé des Affaires sociales, culturelles et de la solidarité :

Missions :

- Proposer et veiller au bon fonctionnement d'un mécanisme de solidarité et d'assistance au sein du Parti au profit des membres et sympathisants ;
- Etudier un système de mutuelle opérationnelle et efficace ;
- Inciter les membres à participer activement au mécanisme de solidarité et d'assistance mutuelle à mettre en place ;
- Promouvoir intérêt pour la culture, les arts et les loisirs au sein du Parti ;
- Organiser ou susciter la participation des militants et sympathisants aux manifestations culturelles ;
- Inciter les militants à participer aux conférences, débats et exposés à caractère culturel, politique et économique ;
- Insister sur la nécessité pour les militants de fréquenter les bibliothèques, musées, représentations théâtrales ;
- Rappeler l'indispensable combat contre l'ignorance et les antivaleurs
- Orienter les militants vers l'artisanat, l'agriculture, la pêche
- Réfléchir et organiser des débats en de contribuer à la recherche des solutions pour améliorer la qualité de l'enseignement et du système éducatif ;

- Etablir les plans de travail et rapports annuels de son département.

Rattachement hiérarchique : Le secrétaire aux affaires sociales, culturelles et à la solidarité est placé sous l'autorité du secrétaire général à l'instar des autres Secrétaires.

Rattachement hiérarchique : Le secrétaire à l'éducation, culture et art dépend directement du secrétaire général.

Liaisons fonctionnelles et opérationnelles : Le secrétaire aux affaires sociales, culturelles et à la solidarité, est en relation directe avec :

- Le secrétaire général du parti ;
- Les autres membres du bureau exécutif national, notamment avec les Secrétaires en charge de la jeunesse, de la Promotion de la Femme et avec le Secrétaire aux Finances, projets et logistique ;
- Les présidents des fédérations ;
- Les présidents des commissions ;
- Les secrétaires fédéraux aux affaires sociales culturelles.

(11) Secrétaire chargé des Affaires Electorales et de la décentralisation :

Missions :

- Préparer et organiser des séances d'information et de vulgarisation de la Constitution et du Code électoral à l'attention des militants et sympathisants à différents niveaux des organes du Parti ;
- Promouvoir la formation des militants et sympathisants du Parti en qualité d'observateurs des élections ;
- Analyser et émettre des critiques et suggestions pour contribuer à l'amélioration de la crédibilité de nos élections à venir ;
- S'impliquer dans l'organisation des recensements pour le dénombrement des électeurs pour les prochains scrutins à venir ;

Rattachement hiérarchique : Le Secrétaire aux Affaires Electorales et de la décentralisation est placé sous l'autorité du secrétaire général.

Rattachement hiérarchique : Le secrétaire à l'éducation, culture et art dépend directement du secrétaire général.

Liaisons fonctionnelles et opérationnelles : Le secrétaire aux **Affaires Electorales et de la décentralisation** est également en relation directe avec :

- Le secrétaire général du parti ;

- Les autres membres du bureau exécutif national ;
- Les présidents des fédérations ;
- Les présidents des commissions ;
- Les secrétaires fédéraux à la communication ;
- Les institutions en charge de l'organisation des élections ;

12.- Des Commissions

Il y a deux types de commissions au sein du parti :

- Les commissions de contrôle, de Suivi-Evaluation ;
- Les commissions techniques spécialisées.

12.1- Commissions de contrôle et de Suivi-Evaluation :

Leur composition est donnée par les statuts, complétés par le règlement intérieur.

Elles ont pour but, notamment, de :

- Contrôler l'application des délibérations des assemblées générales, les décisions des comités exécutifs national et fédéraux ;
- Vérifier les finances et la comptabilité ;
- Veiller au respect rigoureux des statuts et du règlement intérieur ;
- Mener les enquêtes de moralité et des enquêtes disciplinaires.

12.2- Commissions techniques spécialisées :

Elles ont pour but, notamment, d'étudier et de définir, après diagnostics, les politiques et le projet de société du parti dans les différents domaines de la vie nationale.

Elles visent particulièrement :

- la préparation des militants à l'exercice du pouvoir et à l'implantation de la bonne gouvernance politique, économique et sociale ;
- la participation de l'ensemble des militants à la réflexion et à l'étude des problèmes qui se posent à la nation, lesquels ne doivent apparaître comme un monopole réservé à une élite. Sans être limitatif, dans le contexte actuel les cinq (5) commissions ci-après sont instituées :
 - Une commission Politique et Stratégie ;
 - Une Commission Organisation, Mobilisation et Questions électorales ;
 - Une commission Ressources naturelles, Environnement, Economie, finances et chargée des projets du Parti et des membres ;
 - Une commission Affaires Sociales et Culturelles ;
 - Une Commission Défense et Sécurité.

12.2.1- Commission Politique et Stratégie :

Elle est responsable de l'élaboration de la politique générale et de la stratégie de combat du Parti, y compris la détermination des alliances stratégiques et tactiques.

Elle s'occupe des questions liées à la gouvernance lato sensu, la gouvernance électorale, droits de l'homme, les antivaleurs, la vie des partis politiques....

12.2.2- Commission Organisation, Mobilisation et Questions électorales :

Elle est responsable de l'organisation des campagnes d'adhésion, du marketing du Parti, des adhésions, de l'implantation territoriale du Parti, des questions liées à la décentralisation, de la gestion des villes et des campagnes électorales.

12.2.3- La Commission Economie, Finances, Ressources naturelles, Environnement, chargée des projets du Partis et des membres

Elle est chargée des problèmes relevant des domaines suivants : transports, grands projets et programmes de portée nationale, exploitation minière et pétrolière, exploitation forestière, agriculture, pêche, tourisme, routes, impôts et taxes, commerce, industrie, environnement.

Elle est particulièrement chargée de la formulation et de la promotion des projets générateurs des revenus propres pour le Partis et ses membres.

12.2.4- Commission Affaires Sociales et culturelles :

Elle chargée d'étudier les questions liées à l'enseignement, la santé, les retraités, les personnes des 3^{ème} et 4^{ème} âge, l'emploi et le chômage des jeunes.

12.2.5- Commission défense et sécurité :

Elle traite essentiellement les questions liées à l'armée, la gendarmerie et la police nationale, notamment en ce qui concerne les rapports avec les populations, la sécurité nationale, la professionnalisation, la rationalisation des effectifs et l'implication au développement économique et social au lieu d'être essentiellement une charge pour la nation.

La liste des commissions, ainsi que leurs attributions, ne sont pas exhaustives. Le Conseil National peut décider de la création ou de la suppression d'une Commission technique spécialisée en fonction des besoins et du contexte.

Adoptée par le Congrès Ordinaire le 30 janvier 2021